La présente note de service confirme le montant et les modes de paiement disponibles (p. ex. : montant forfaitaire ou montant boni complet/partiel au RER). La date butoir pour soumettre le ***formulaire de paiement de la prime directement au RER de HSCI*** est le 5 février, 2018. Il devrait être envoyé à Kelly Kitney, Directrice de la rémunération à NOTL.

Si vous ne participez pas au RER de HSCI, veuillez communiquer avec les Ressources humaines pour obtenir une copie du ***formulaire d’inscription au RER de l’Industrielle-Alliance***.

N’hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question.

Merci,

Katie Fletcher

Poste 3123